

aussi contre Venise, et certainement contre la France qui avait même offert quinze vaisseaux de ligne contre la Russie. « Qu'on juge de notre juste surprise et de notre indignation — écrivait le commandant en chef des troupes de l'Impératrice au Levant <sup>1</sup> — lorsque nous sommes aperçus que l'appât du gain l'emportait chez les commerçants neutres sur la considération qu'ils devoient à notre façon d'agir et même sur celles que tous les peuples sont dans l'obligation d'avoir pour le droit des gens : car plusieurs d'entre eux, abusant des privilèges du pavillon neutre, ont tenté de faire passer dans les places bloquées par nous des provisions de guerre et de bouche, qui, ayant été interceptées par nos bâtimens, donnèrent à tout le monde des preuves parlantes de leur mauvaise foi. » L'allusion à Raguse était manifeste. « Comme d'un côté — poursuivait Orlov — le besoin pressant où l'ennemi se trouvait de ces provisions, en avoit fait hausser le prix et aiguisé ainsi leur avarice, et que d'autre part la délicatesse de nos procédés redoublait leur témérité, nous vîmes à la fin ce trafic, prohibé par toutes les lois, croître de jour en jour, et parvenir au point que la plus grande partie du commerce, qu'on faisoit alors au Levant, ne consistoit plus qu'en approvisionnement, tant de bouche que de guerre, qu'on transportoit à l'ennemi sous toutes sortes de déguisement. » Après avoir déclaré que les navires et les provisions de bouche ou de guerre seront « pris et confisqués », Orlov concluait : « Quant aux contrevenans, c'est la justice de leurs souverains respectifs que nous réclamons contre eux, ne doutant point que l'abolition des abus qu'on fait de la dignité de leurs pavillons ne soit regardée comme la cause commune de

1. Martens. *Recueil de Traités*, Gœttingue, 1817, II, 33.